

Ayutthaya, l'ancienne capitale du Royaume de Siam



Jours:	1
Prix:	60 EUR Vol international non inclus
Confort:	★★★★★
Difficulté:	★☆☆☆☆
 Culture	

Journée découverte au départ de Bangkok. Nous rejoignons tout d'abord l'ancien **palais royal de Bang Pa-in** situé au nord de Bangkok. Après la visite de ce dernier, nous rejoignons **en bateau traditionnel sur le fleuve Chao Praya** Ayutthaya, l'Ancienne capitale du royaume de Siam.

Gigantesque musée à ciel ouvert avec ses palais, ses temples, ses monastères et ses grandes statues de Bouddha, **Ayutthaya** nous plonge irrémédiablement de l'histoire de la Thaïlande. Son riche patrimoine culturel lui a d'ailleurs offert une place sur la liste de patrimoine mondial de l'Unesco.

Jour 1. Ayutthaya, ancienne capitale du royaume



Bangkok 📍
🚗 65km - ⌚ 1h
Bang Pa-In 📍
🚢 25km - ⌚ 1h
Ayutthaya 📍
🚗 85km - ⌚ 1h 30m
Bangkok 📍
Ayutthaya 📍

- 8h30 - Notre chauffeur et guide francophone viennent nous chercher à l'hôtel communiqué.

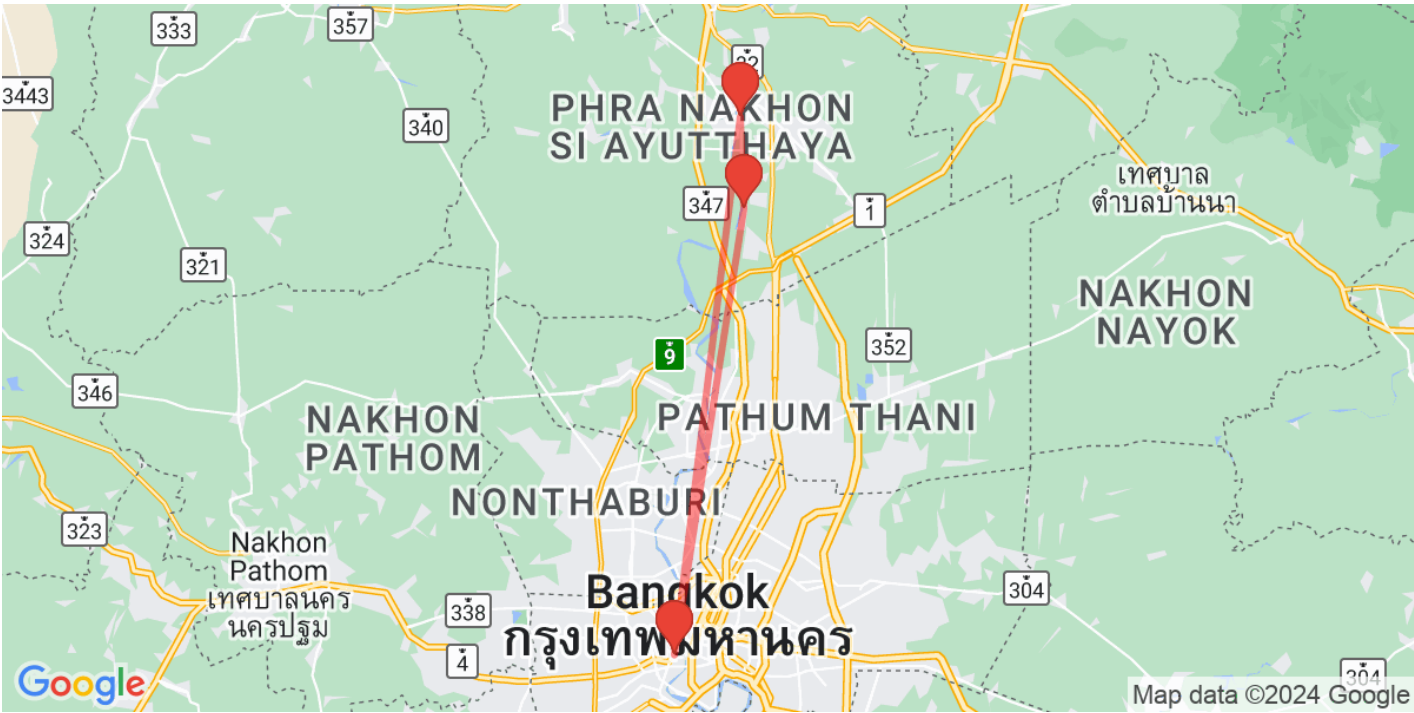
Nous partons à la découverte du palais Bang Pa-in, construit au 17ème siècle et laissé à l'abandon après la destruction d'Ayutthaya. Le palais a été restauré et agrandi au milieu du 19ème siècle par le Roi qui en avait fait sa résidence d'été.

- Depuis le palais, nous nous rendons à Ayutthaya en bateau traditionnel sur le fleuve. Nous découvrons au fil de l'eau le mode de vie des Thaïs, les maisons en bois sur pilotis, les convois de barges de riz remorquées vers les entrepôts de Bangkok et les flèches des temples qui pointent partout vers le ciel. Arrivée à Ayutthaya, l'ancienne capitale du royaume de Siam
- Après le déjeuner, nous partons à la découverte du centre historique de la ville, dont le temple Wat Mahathat, datant de la fin du 14ème siècle. Continuation vers le temple Wat Phra Sri Sanphet, qui servait autrefois de temple royal, et est donc le plus vaste de la cité; Enfin, le Wat Chai Watthanaram, d'où nous pourrions apprécier le coucher du soleil sur ses vestiges.

Retour sur Bangkok en début de soirée - entre 19 et 20H00.

Journée accompagnée d'un guide francophone

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

2-2	3-3	4-4	5-5	6-6
145 EUR	100 EUR	80 EUR	70 EUR	60 EUR

Inclus

- Les services du guide francophone
- Les services du chauffeur privé thaï
- Les visites et activités mentionnées dans le programme
- Les assurances locales et les taxes locales

Non inclus

- Vols internationaux
- Frais de douane, supplément bagages
- Repas et boissons
- Suppléments non explicitement mentionnés, "early-check-in" , "day-use" ou "late check-out"
- Pourboires et dépenses personnelles
- Assurances internationales
- Service non explicitement mentionnés ou mentionnés « en option »

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 61 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 60 à 46 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 45 à 31 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 30 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Passeport et visa

Les formalités administratives

Formalités pour les ressortissants Français:

Votre passeport valide au moins six mois après la date de retour présumée de votre voyage avec au moins une page vierge. Pas de visa pour un séjour inférieur à 30 jours. Il est nécessaire de disposer d'un billet aller-retour obligatoire inférieur ou égal à 30 jours. Le visa est valable 30 jours dans les trois mois qui suivent sa délivrance.

Vous voyagez avec des enfants ?

Les mineurs français sont soumis aux mêmes obligations que les personnes majeures. Ils doivent être titulaires d'un passeport en cours de validité couvrant la totalité du séjour programmé.

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Pour les autres nationalités

Veuillez vous renseigner auprès des autorités consulaires dans votre pays.

Les passeports doivent être en parfait état (pas de taches, agrafes, trombones, marques, déchirures...).

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.